

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze
Secrétariat Général Affaires Juridiques
Institutions et vie politique

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2025-06-913

Objet : Retrait d'une délégation à un adjoint

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2123-24 ;

Vu l'arrêté n° 2020-07-294 du 3 juillet 2020 portant délégation de fonctions du Maire aux Adjointes, par lequel il a donné délégation à Monsieur Michel CEGIELSKI, 3^{ème} adjoint au Maire, pour les questions se rapportant à la Promotion des arts, de la Culture et des Jumelages ;

ARRÊTE

Article 1 : La délégation donnée à Monsieur CEGIELSKI, 3^{ème} adjoint au Maire pour les questions se rapportant à la Promotion des arts, de la Culture et des Jumelages, par l'arrêté n° 2020-07-294 du 3 juillet 2020 portant délégation de fonctions du Maire aux Adjointes, est rapportée.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié sur le site internet de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et au Comptable Public.

Article 3 : Le présent arrêté, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Soit d'un recours gracieux auprès du maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze, qui dispose d'un délai de deux mois pour y répondre. Soit directement sans recours gracieux, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai précité, par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'exercice d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (un silence gardé de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Article 4 : Monsieur le Directeur général des Services de la Commune et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 26 juin 2025

Le Maire,
Jean-Yves CHAPELET

Arrêté notifié le

30/06/25

Visa de l'intéressé

Michel CEGIELSKI :

[Signature]

